Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 10 août 2026 à 13 h 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage

PRÉSENCES :

Chantal GAGNON, mairesse d'arrondissement
Sarah V. DOYON, conseillère du district d'Hochelaga
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétreaultville

ABSENCES :

Alexandre DEVAUX-GUIZANI, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Anthony VILLENEUVE, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement
Éric GIOUTNEY, chef de division - Voirie

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucune personne présente.

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon, déclare la séance ouverte à 13 h 04.

CA26 27 0193

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de questions du public.

Aucune question.

CA26 27 0194

Accorder une contribution financière de 21 312 $ au Centre d'écologie urbaine, pour la période du 10 août au 31 décembre 2026, dans le cadre du projet Sous les pavés et approuver la convention à cette fin.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 21 312 $ à l'organisme Centre d'écologie urbaine, dans le cadre du projet Sous les pavés pour l'année 2026.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre d'écologie urbaine, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

D'autoriser le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1269356001

CA26 27 0195

Attribuer à la firme L.M.L. Paysagiste et frères inc. un contrat de 630 524,62 $ pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de soccer au parc Louis-Riel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2026-036-P et autoriser une dépense totale de 828 577,08 $, taxes incluses. Affecter une somme totale de 706 210 $ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement afin de financer cette dépense.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'attribuer à L.M.L. Paysagiste et frères inc. un contrat de 630 524,62 $, taxes incluses, pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de soccer au parc Louis-Riel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2026-036-P.

D'autoriser une dépense totale de 828 577,08 $, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme L.M.L. Paysagiste et frères inc., les contingences et les incidences, le cas échéant.

D'affecter une somme totale de 706 210 $ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement afin de financer cette dépense.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1269389001

CA26 27 0196

Offrir, en vertu des articles 85 et 85.1 de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal, les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'offrir, en vertu des articles 85 et 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements et aux services centraux de la Ville de Montréal, les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1265262001

CA26 27 0197

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable 2026-2027 pour l'implantation de nouvelles traverses piétonnes sécurisées et autoriser la directrice de la Direction des travaux publics à signer tous les engagements relatifs à cette demande de subvention.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable 2026-2027 pour l'implantation de nouvelles traverses piétonnes sécurisées et autoriser la directrice de la Direction des travaux publics à signer tous les engagements relatifs à cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1268879005

CA26 27 0198

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2026 (RCA25-27008) afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du centre Pierre-Charbonneau (RCA25-27008-1).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 juin 2026.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 juin 2026.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2026 (RCA25-27008) afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du centre Pierre-Charbonneau (RCA25-27008-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1269686001

CA26 27 0199

Édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture de rues, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques, la vente d'articles promotionnels et l'affichage reliés aux événements.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7).

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7).

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), l'ordonnance jointe à la présente permettant l'affichage selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7).

De ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés au Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 7) et les ordonnances aux règlements s'y rattachant.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1264252004

CA26 27 0200

Édicter une ordonnance visant l'implantation d'un passage pour personnes du côté est de l'intersection de la rue Hochelaga et de l'avenue Mercier et autoriser une dépense de 16 699,97 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'un feu rectangulaire à clignotement rapide ainsi que du marquage.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'édicter une ordonnance visant l'implantation d'un passage pour personnes du côté est de l'intersection de la rue Hochelaga et de l'avenue Mercier.

D'autoriser une dépense totale de 16 699,97 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'un feu rectangulaire à clignotement rapide ainsi que du marquage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1268409012

Période de questions des membres du conseil.

Sarah V. Doyon, conseillère du district d'Hochelaga, souligne que les séances extraordinaires devraient également faire l'objet d'une publication afin d'informer les citoyennes et citoyens de leur tenue et de leur permettre de se présenter à ces séances.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, la mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon, déclare la séance levée à 13 h 10.

70.02

_____

_____	_____
Chantal GAGNON	Annick BARSALOU
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2026.